



MAIRIE DE LANGESSE

5 route de l'étang – 45290 LANGESSE

☎ 02.38.96.10.00 Courriel : mairie@langesse.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2026

L'an 2026, et le 5 mars à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de Madame CORCELLE Nadège, Maire

Présents : Mmes Nadège Corcelle, Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, MM Philippe COLMADIN, Francis ESNAULT et Cyrille PRESSOIR

Absent ayant donné pouvoir : Alice CORCELLE à Marie LOSKOFF

Absent excusé : 0

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 27/02/2026

Date d'affichage : 27/02/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

le : 06/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mr Cyrille PRESSOIR

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier a fait l'objet d'un envoi numérique le 20 décembre 2025. Il est demandé au CONSEIL s'il approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune : 2026-01
- Affectation du résultat exercice 2025 : 2026-02

1/ Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses liquidées en 2025 : 73 966.54€

Recettes liquidées en 2025 : 99 058.13€
Dont report 131 530.43€

Résultat de clôture 2025 : 156 622.02€

INVESTISSEMENT

Dépenses liquidées en 2025 : 440 316.61€

Recettes liquidées en 2025 : 346 056.72€
Dont report de l'excédent 38 869.69€

Déficit de clôture 2025 : 55 390.20€

Résultat de clôture cumulé 2025 : 101 231.82€

Le conseil municipal est appelé à délibérer

Madame le Maire informe que les subventions attendues en 2025 pour les travaux de restauration de l'église n'ont pas été toutes versées avant la clôture de l'exercice 2025 d'où ce déficit en investissement. Elles sont arrivées en début d'année 2026. Des restes à réaliser en recettes d'investissement ont donc été affectés au BP 2026.

Le solde de la DETR qui s'élève à 38 718€ devrait nous être versé prochainement, un courrier reçu le 13 février nous l'indique.

Le Maire ne prenant pas part au vote, Le conseil municipal adopte à 6 voix pour

2/ Affectation du résultat exercice 2025

Madame Le Maire rappelle que le CFU 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156 622.02€ et un déficit d'investissement de 55 390.20€.

Cependant, nous avons 88 384.31€ de recettes d'investissement restant à réaliser, ce qui couvre entièrement le déficit.

Il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Conformément au code général des collectivités territoriales, elle propose donc d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 156 622.02€, en report de fonctionnement au budget 2026 (compte R002).

Le déficit d'investissement de 55 390.20€ sera repris au compte D001 du budget 2026.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Mr Pressoir indique que c'est ce qui avait été prévu, même mieux.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité à 7 voix pour

La séance est levée à 19h43.

Le Maire,
Nadège CORCELLE

La secrétaire,
Cyrille PRESSOIR